



Contrat d'Engagement
PRODUCTEUR - AMAPIEN

**Fromages affinés
de vache
2ème semestre 2018**

Le Producteur :

Famille MENADIER - GAEC de la Terrasse

La terrasse

63120 COURPIERE

04 73 53 12 05 - 06 84 10 79 71 - fermedelaterrasse@gmail.com

L'Amapien :

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Le référent Produits laitiers: Ludivine Bouchet ludivinegendre@orange.fr

Contenu du contrat :

- Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.
- Le présent contrat est passé pour la fourniture de fromages de vache de vache. - Il est établi pour une durée de 6 mois entre l'amapien et le producteur.

Termes du contrat :

1) Livraison

La livraison s'effectuera à Courpière dans la salle de l'ancien Dojo, les vendredis de 18h30 à 19h30.

Le producteur apportera sur le lieu de livraison les produits laitiers correspondant au contrat dans un caisson isotherme.

2) La chaîne du froid

Les produits laitiers livrés ont une date limite de consommation indiquée sur l'emballage.

- La chaîne du froid devra être assumée par l'amapien à partir de la livraison.
- Le producteur aura fait le nécessaire auparavant pour respecter cette chaîne.

3) Les modalités de paiement

Les fromages sont payables lors de la livraison, selon le poids du fromage commandé. Le paiement se fait par chèque à l'ordre du GAEC de la Terrasse, en espèces, ou en doumes (monnaie locale).

Prix : 13€ le kilo

5) Votre commande (livraison les 1ers et 3èmes vendredi du mois)

FROMAGES AFFINÉS	ENVIRON	6 juill	20 juill	03 août	07 sept	21 sept	05 oct	19 oct	02 nov	16 nov	07 déc	21 déc
Le TERRASOU Tomette de 500 environ Affinage 1 à 2 mois	Entier (500g)											
	1/2 (300g)											
La TOMME DORE Tomme de 3kg Affinage 3 à 4 mois	1/2 (1.5kg)											
	1/4 (750g)											
	1/8 (350g)											

Etabli en trois exemplaires, le, à

Signatures

Le producteur

Le consommateur